

**Province de Québec  
Municipalité de Poularies  
District d'Abitibi-Ouest**

**6 février 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle du conseil, lundi le 6 février 2017, à 20 h, formant quorum sous la présidence du maire, M. Pierre Godbout, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Claude Laroche  
M<sup>mes</sup> les conseillères Karen Godbout, Diana Bruneau,  
Ginette Charrette

Étaient absents : M<sup>me</sup> la conseillère Valérie Rancourt et M. le conseiller Vital Carrier.

M<sup>mes</sup> Katy Rivard secrétaire-trésorière/directrice générale et Kate Morin secrétaire-trésorière adjointe assistent également à l'assemblée.

Le maire, M. Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

**2017-02-15 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Karen Godbout, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**Période de questions**

Aucune question

**2017-02-16 Adoption du procès-verbal du 9 janvier 2017**

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Karen Godbout et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017 soit adopté tel que rédigé.

**2017-02-17 Approbation des comptes**

Il est proposé par Ginette Charette, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer qui s'élèvent au montant de 93 830.97 \$ présentés par la secrétaire-trésorière soient acceptés.

**Avis de motion**

Avis de motion est donné par M. le maire Pierre Godbout qu'à une séance subséquente, il sera adopté un règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal. Un projet de règlement est remis.

**2017-02-18 Octroi du contrat de vérification comptable**

Suite à une demande de soumission pour l'obtention des services professionnels pour l'audit des états financiers de la municipalité (vérification comptable) pour l'année 2016, quatre soumissions ont été reçues à la Municipalité de Poularies.

Ce mandat comprend l'audit fait à la place d'affaire de la municipalité, les écritures de régularisations, la préparation du rapport financier, la préparation d'extraits du rapport pour chaque membre du conseil et la présentation des états financiers aux membres du conseil.

De plus, le mandat comprend le questionnaire au sujet du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local ainsi que 3 heures de consultation en comptabilité, fiscalité ou autres.

En conséquence, il est proposé par Karen Godbout, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité que le contrat soit accordé à Daniel Tétreault, CPA inc. Le montant accordé est 5 650 \$, excluant les taxes.

## **2017-02-19 Participation financière 2017 à la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest**

Il est proposé Ginette Charette, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la participation financière de la municipalité à la Corporation du transport public adapté. La contribution a été fixée à 5 008 \$, payable en trois versements égaux de 1 669.33 \$ dont le premier doit être effectué en janvier 2017 et les suivants en avril et septembre.

## **2017-02-20 Coopérative d'informatique municipale**

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

**ATTENDU QUE** la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Poularies a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

Il est proposé Ginette Charette, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de Poularies souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);

**QUE** la Municipalité de Poularies adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

**QUE** M. Pierre Godbout, maire, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Municipalité de Poularies, y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

**QUE** M. Pierre Godbout, maire, agisse à titre de représentant de la Municipalité de Poularies dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

## **Manœuvre**

Ce sujet est remis à la séance de travail

## **2017-02-21 Demande pour l'achat de terrain**

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de vendre une partie du terrain 5 646 368, entre M. Laurentien Venne et le terrain de baseball, à M<sup>me</sup> Céline Babineau et M. Sylvain Blais. Ces derniers désirent en faire l'acquisition pour la construction d'une résidence principale.

La grandeur du terrain n'est pas encore déterminée, cependant les futurs acheteurs désirent 200 pieds de profond par la largeur maximum. Conformément au règlement 183, le prix est fixé à 0.10 \$ le pied carré plus les taxes applicables. Les frais notariés et de cadastres relatifs à cette transaction sont à la charge des acheteurs.

Lorsque le terrain sera cadastré, une nouvelle résolution sera faite pour officialiser la vente.

## **2017-02-22 Demande de M<sup>me</sup> Sylvie Carrier**

Par la résolution 2017-01-10, M<sup>me</sup> Sylvie Carrier faisait l'achat des lots 5 049 122, 5 049 379, 5 049 611 et du lot 5 048 269.

Le 23 janvier 2017, M<sup>me</sup> Carrier a fait la demande afin de faire l'acquisition de ces lots conjointement avec d'autres personnes, elle désire que le lot 5 048 269 soit au nom de M<sup>me</sup> Sylvie Carrier et de M. Jasmin Caron et que les lots 5 049 122, 5 049 379, 5 049 611 soit au nom de M<sup>me</sup> Sylvie Carrier et de M. François Caron.

Il est proposé par Karen Godbout, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de M<sup>me</sup> Carrier.

## **2017-02-23 Vente de lot épars**

Par la résolution 2017-01-10, M. Guillaume Bédard faisait l'achat du lot 5 048 187. Cependant un camp de chasse est situé sur ce lot, ce camp avait eu à l'époque un bail avec le ministère des ressources naturelle avant que les lots épars soient transférés aux municipalités.

Avant de procéder à la vente, il est important de savoir si la municipalité peut expulser le propriétaire de ce camp. Pour ce faire la MRC d'Abitibi-Ouest a fortement recommandé à la municipalité de s'informer auprès d'un avocat.

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense d'avocat.

## **2017-02-24 Lampes et cagoules pour les pompiers**

Il est proposé par Karen Godbout, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le Service des incendies de Poularies à procéder à l'achat de 8 lampes et 5 cagoules pour un total de 698.46 \$ avant taxes selon la soumission de Aréo-Feu du 29 janvier 2017.

## **2017-02-25 Banque postale**

L'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints (ACMPA) mentionne qu'au Québec 26% des communautés ne détiennent pas d'institution financière, mais elles possèdent un bureau de poste.

L'ACMPA croit fortement que la banque postale, fermée en 1969, constitue la solution parfaite pour Postes Canada.

La Municipalité de Poularies croit qu'une banque postale avantagerait la communauté car cela assurerait un accès aux services financiers pour les entreprises et citoyens de Poularies.

Il est proposé par Ginette Charette, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'écrire à la ministre Judy Foote afin de partager les opinions et préoccupations de la Municipalité de Poularies. De plus, une copie de cette lettre sera transmise à M<sup>me</sup> Karine Trudel, députée du NPD qui a siégé au Comité OGGO.

## **2017-02-26 Regroupement pour un Québec en santé**

### **ATTENDU QUE**

La Municipalité a reçu une demande d'appui de la part du Regroupement pour un Québec en santé afin de demander au gouvernement du Québec d'augmenter la taxe sur le tabac et d'instaurer une taxe sur les boissons sucrées. Ces revenus seront investis dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

### **ATTENDU QUE**

La Municipalité de Poularies est un acteur de premier plan dans la mise en place d'action et d'environnement favorables, en favorisant notamment les activités sportives chez les jeunes par leur accessibilité et par la création d'un jardin communautaire dans le cadre des activités du Club 4 - H.

**PAR CONSÉQUENT** Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Poularies soit en désaccord avec cet appui car il y a aucune certitude qu'une partie des sommes amassées soit distribuées directement dans notre municipalité.

#### **2017-02-27 Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue**

Le Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue a annoncé qu'une première municipalité en Abitibi-Témiscamingue, soit Trécesson, a accepté d'adhérer à la politique d'égalité et d'équité entre les femmes et les hommes en milieu municipal.

De nombreuses municipalités québécoises de toutes tailles ont adopté des politiques qui visent l'égalité et l'équité entre les femmes et les hommes. Le Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue demande que la Municipalité de Poularies adhère à une politique d'égalité et d'équité entre les femmes et hommes en milieu municipal.

Il est proposé par Karen Godbout, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser d'adhérer à une telle politique.

#### **2017-02-28 Congé pour la semaine de relâche**

Il est proposé par Ginette Charette, appuyé par Karen Godbout et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de la directrice générale pour que le bureau municipal soit fermé durant la semaine de relâche, soit du 5 mars au 11 mars 2017 inclusivement.

#### **2017-02-29 Demande d'utilisation de la salle l'Accueil**

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité des conseillers présents à prêter la salle l'Accueil au Diocèse d'Amos pour une activité qui aura lieu le 11 février 2017 de 8 h 45 à 15 h 30.

#### **2017-02-30 Demande du comité Famille**

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le Comité de la famille à utiliser la salle l'Accueil pour des activités de danse en ligne et de danse Hip Hop.

#### **Période de questions**

M. Réal Rancourt remercie la municipalité d'avoir passé la niveleuse une deuxième fois car lors du premier passage cela avait empiré l'état de la chaussée.

M. Albert Bruneau demande s'il y a eu des lots épars de vendu.

M<sup>me</sup> Katy Rivard fait mention des offres que la municipalité a reçues et mentionne à quelle étape la municipalité est rendu dans ces démarches.

#### **Séance de travail**

Il est convenu qu'une séance de travail ait lieu jeudi le 21 février 2016 à 18 h 30 à la salle du conseil de Poularies.

#### **2017-02-31 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

**Maire** \_\_\_\_\_ **Sec.-très./dir. gén.** \_\_\_\_\_

Je, Pierre Godbout, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.